A l'attention de l'ensemble

des Députés et Sénateurs

A ….......

Le …......

**Objet : Demande de négociations pour améliorer les conditions du congés parental**

Madame, Monsieur Le Député,   
Madame, Monsieur Le Sénateur,

Je vous sollicite dans le cadre de votre représentativité au Parlement. Je souhaite vous exposer les difficultés rencontrées par les parents de nourrissons, partager des solutions qui pourraient permettre une économie non négligeable à la société, une baisse du chômage, une augmentation de la formation professionnelle et une meilleure qualité de vie pour de nombreux parents.

Le dispositif actuel nous impose une reprise du travail 10 semaines après la naissance du nourrisson si nous ne souhaitons pas de perte financière. Nous pouvons alors, pour un premier enfant, prolonger par un congé parental rémunéré à 390 euros par mois. Dans le cas de milliers de parents, la reprise après 10 semaines n'est pas envisageable pour plusieurs motifs (désir de continuer un allaitement exclusif, volonté légitime d'accompagner son enfant dans ses premiers mois de vie, pas de place en crèche, pas de famille à proximité, assistante maternelle trop onéreuse, etc...).

**Deux solutions sont possibles :**

1-Faire garder son enfant par un(e) assistant(e) maternel(le) : Pour un couple lambda qui travaille de 8h à 18H avec 30 minutes de trajet matin et soir, le tarif de garde sera environ de 850e par mois. Les conséquences sont : bébé déstabilisé et fatigué (doit être réveillé tôt, ne voit pas ses parents pendant 10 à 12H par jour ), plus de maladies, mauvais développement psychomoteur, absentéisme, entreprises déstabilisées, arrêt de l'allaitement (peu de femmes peuvent tirer leur lait pendant le temps de travail même si la loi l'autorise, et peu sont à proximité du lieu de garde pour allaiter leur enfant en journée). Le revenu mensuel médian (plus représentatif selon moi) en 2013 (INSEE) étant de 2460 euros, et le revenu mensuel moyen pour une famille monoparentale avec un enfant étant de 1667 euros, les frais de garde représentent en moyenne de 35% à plus de 50% du budget mensuel d'un ménage.

2-Prendre un congé parental de 6 mois rémunéré 390 euros afin de permettre à son enfant un meilleur attachement familial, la mise en place et le maintien de l'allaitement sereinement (6 mois préconisés par l'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ), mais compromettre les finances du ménage.

Quelles sont les solutions actuellement adoptées par les jeunes parents qui souhaitent rester auprès de leur nourrisson ? Arrêts maladie faussement pathologiques ? Rupture de contrat avec leur employeur ? Congé parental pour les plus aisés ? Les économies conçues par le gouvernement dans un secteur sont expropriés dans un second.

De nombreuses études ont prouvé que les bébés ont besoin d'être avec leurs parents à 100% les 7 premiers mois de leur vie, c'est pendant cette période que se créé l'attachement familial, que l'enfant soit allaité ou non. Je rappelle que l'on nous impose la séparation au bout de 2 mois...

L'allaitement : si les 6 mois sont respectés les études ont démontré une baisse de l'obésité, baisse des allergies avant 10 ans, un meilleur quotient intellectuel, une meilleur psychomotricité, moins d'infection respiratoire et digestive, moins de mort subite, un meilleur contact parents-enfants, moins de cancer du sein et de l'ovaire, et des économies de lait pour les parents. Promouvoir l'allaitement permettra de faire des économies de santé très importantes à moyen et long terme. Malheureusement, on ne peut promouvoir un allaitement de 6 mois minimum sans permettre aux mères de rester avec leur enfant en maintenant leur niveau de vie. Le président de l'association « Autour de l'enfant » Mr Patrick De Boisse a fait parvenir à plusieurs reprises au gouvernement des axes de réflexion sur le financement de solutions pour les ménages (anticipation sur la retraite, prêt bancaire à taux zéro, réinvestissement des économies réalisées à la CPAM pour les mères qui souhaitent rester près de leurs enfants). Ces solutions permettraient à la France de se rapprocher du fonctionnement de nos homologues Européens. Certaines grandes entreprises appliquent déjà des conditions adéquates pour les mères (secteur bancaire, CAF ..). Elles ont identifié les avantages de leur permettre de rester plusieurs mois auprès de leur enfant (moins d'arrêt maladie, facilité de remplacement de la salarié, meilleure reprise du travail). Seulement, il n'est pas envisageable de faire porter le coût aux entreprises par une loi. La première répercussion sera celle de la baisse des embauches des femmes.

Je demande par ce courrier de relancer les débats pour une amélioration des situations post-natales de millions de jeunes parents afin de permettre à un des deux parents la garde de l'enfant pendant 7 mois minimum sans perte de revenus dans l'objectif de favoriser l'attachement familial et pour les mères qui le souhaitent de continuer un allaitement exclusif sur 6 mois minimum. Avec pour objectif une baisse importante des dépenses de santé et de la sécurité sociale (le Dr Raphael Serreau envisageait une économie de 10 millions d'euros) et une relance de l'emploi sur les CDD et l'intérim de plus de 6 mois. La répercussion sur la formation sera la suivante : une entreprise hésitante à former ou embaucher une personne pour remplacer une salariée absente 10 semaines, le sera nettement moins pour remplacer une salariée absente minimum 6 ou 7 mois. Ainsi elle recrutera une personne en CDD de plus de 6 mois et s'engagera dans un processus de formation qualitatif afin que le salarié exerce son emploi dans les meilleures conditions.

Je vous joins une copie du courrier envoyé par l'association ADE à l'Assemblée Nationale et vous encourage vivement à lire le livre de Mr Carlos Gonzalez « Serre moi fort » pédiatre renommé en Espagne qui décrit parfaitement les conséquences positives d'une parentalité rapprochée de l'enfant les premières années de sa vie sur son équilibre, sa santé, son développement cérébral, social et son apprentissage. De nombreuses pétitions ont déjà été envoyées dont une en 2012 qui a récolté plus de 4500 signatures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.